

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la directive européenne 2001/58/EC

Date d'impression : 16/02/18

1- IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE RESPONSABLE DE SA MISE SUR LE MARCHE

SUBSTANCE **Latex Naturel 60%**
- Haute teneur en ammoniac (HA or FA)
- Basse teneur en ammoniac (TZ)

UTILISATIONS Produits trempés, adhesifs, mousses

SOCIÉTÉ **STARDUSTCOLORS SAS**
ZA Tesan Plan Sud
30126 Saint Laurent des Arbres
tel : 04 66 50 61 66

APPEL D'URGENCE : ORFILA : 01 45 42 59 59

2- COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Particules de caoutchouc naturel (*Cis 1-4 Polyisoprene*) en dispersion dans une solution aqueuse, stabilisée à l'ammoniac (en solution aqueuse) ou par un mélange d'ammoniac, de Disulfure de bis (*N,N*-diméthylthiocarbamyle) (TMTD) et d'oxyde de zinc (ZnO)

		CAS :	EINECS	Classification	
<u>Composition :</u> Cis 1-4 Polyisoprene		9006-04-6	232-689-0		
et des agents stabilisants :					
HA : Haute teneur en	Ammoniac : 0.6% min	1336-21-6	215-647-6	C; R34 - N; R50	<1%
TZ : Basse teneur en	Ammoniac : 0.29% max	1336-21-6	215-647-6	C; R34 - N; R50	<1%
	TMTD : 0.025%	137-26-3	205-286-2	Xn; R20/22-48/22 Xi; R36/38 - R43 N; R50-53	<1%
	ZnO : 0.025%	1314-13-2	215-222-5	N; R50-53	<1%

3- IDENTIFICATION DES DANGERS

Selon la réglementation européenne en vigueur à ce jour (67/548/CE), ce produit n'est pas soumis à la classification ni à l'étiquetage.

Possible irritation : Inhalation
Contact avec les yeux et la peau
Ingestion

4- PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux Laver abondamment à l'eau
Contact avec la peau Laver à l'eau et savon.
En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin pour avis.
Ingestion Mettre en place une attention médicale immédiate car le latex coagule dans le tube digestif
Ne pas provoquer de vomissement.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la directive européenne 2001/58/EC

Date d'impression : 16/02/18

Inhalation

Se déplacer à l'air frais immédiatement. Consulter un médecin pour avis.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE – PRÉVENTION DES EXPLOSIONS ET DES INCENDIES

Le latex naturel, étant en dispersion aqueuse, ne peut pas provoquer de feu et par conséquent ne représente pas de risque d'incendie. Cependant le produit peut brûler s'il est sec.

6- MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Séchage ou coagulation avec du sulphate d'aluminium ou équivalent (cf rubrique 13)

7- PRÉCAUTIONS DE MANIPULATION, D'EMPLOI ET DE STOCKAGE

Manipulation

- .Prendre des mesures de protection personnelle (cf rubrique 8)
- .Agiter le latex pour éviter un léger crémage qui peut se produire au stockage et ainsi homogénéiser le mélange avant emploi ou prélèvement d'échantillon
(se conformer aux normes internationales pour le prélèvement et test de latex)
- .Dans le cas de latex conditionné en fût, agiter doucement avant emploi en faisant rouler plusieurs fois.
- .Dans le cas de latex en vrac, brasser avec un agitateur électrique (vitesse recommandée : 15 à 30 rpm) de manière à éviter toute introduction d'air

Stockage

- .Il est recommandé de stocker le latex entre 15°C et 20°C. Le latex étant sensible au froid, il faut éviter de le stocker à basse température (inférieur à 7°C)
- .En cas d'un latex gelé, stocker le latex à température ambiante, sans agitation
- .Emballage : éviter tout contact du latex avec du cuivre, manganèse, fer ou étain
- .Tout équipement en contact avec du latex doit être nettoyé régulièrement afin d'éviter tout développement de micro-organismes (cf rubrique 10)

8- PROCÉDURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET CARACTÉRISTIQUES DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLES

PROTECTION INDIVIDUELLE

- | | |
|-------------------------|---|
| Protection des mains | Gants : Néoprene or nitrile, si besoin, afin d'éviter tout contact avec la peau |
| Protection des yeux | Lunettes de sécurité ou de protection, écran facial |
| Protection respiratoire | Port d'un masque de protection chimique (ammoniac) en cas de vapeurs excessives. |
| Protection de la peau | Port un vêtement de protection approprié ; lavage de la peau ayant été en contact avec le produit |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la directive européenne 2001/58/EC

Date d'impression : 16/02/18

9- PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

ETAT PHYSIQUE :	Liquide
COULEUR :	Blanc
ODEUR :	Ammoniac
TEMPERATURE :	
.Point de distillation :	100°C
.Décomposition	Supérieure à 200°C
PH :	9.8 - 10.8
SOLUBILITE :	Miscible dans l'eau
DENSITE À 20°C :	0.95g/cm ³ environ

10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ DU PRODUIT

- .Eviter les conditions de gel
- .Eviter le contact avec le cuivre et le manganèse qui accélèrent le vieillissement du polymère
- .Le latex évolue lentement au cours du stockage. Il est recommandé d'utiliser les latex dans leur ordre de réception (first in, first out)
- .Eviter tout contact avec des acides, sels et alcools qui provoquent une coagulation du latex

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Inhalation :	Une inhalation massive de vapeurs d'ammoniac peut entrainer une irritation du système respiratoire, des yeux et du nez
Exposition :	Les travailleurs utilisant des gants en latex et d'autres produits contenant du latex de caoutchouc naturel peuvent développer des symptômes d'irritation et / ou des réactions allergiques telles que des éruptions cutanées, ou nasales, des symptômes au niveau des sinus, de l'asthme ou autres symptômes similaires. Cas rare de choc anaphylactique
Ingestion :	L'ingestion peut provoquer des nausées, des vomissements et une irritation gastrique

12- INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Eviter le déversement du latex avec les eaux résiduelles (cf rubrique 13)

13- CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets :	Latex ou de l'eau contenant du latex doivent être retraités dans un bassin de décantation, puis coagulés avec du sulfate d'aluminium, du fer ou du chlorure de calcium, ou d'autres composants similaires. Des matériaux absorbants peuvent aussi être utilisés. Après la coagulation / absorption, élimination du produit conformément à la réglementation locale relative aux déchets non dangereux.
Déchets d'emballage :	Dispositions à prendre conformément à la réglementation en vigueur.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la directive européenne 2001/58/EC

Date d'impression : 16/02/18

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Revêtement recommandé :

Pour les citernes : acier, inox, fibre de verre

Pour les fûts : résines époxy

Il n'y a pas de réglementation spécifique relative au transport du latex.

15- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Selon la réglementation européenne en vigueur à ce jour, ce produit n'est pas soumis à classification

Respecter les règlements de sécurité normales lors de la manipulation de produits chimiques

Étiquetage (CE) Selon la réglementation européenne en vigueur à ce jour, ce produit n'est pas soumis à étiquetage.

16- AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité est établie sur la base de nos connaissances relatives au produit concerné, en date du 25/09/07.

Le latex naturel contient des composants classés dangereux, à une concentration inférieure à 1% ; ce qui limite le risque et rend **le latex naturel non dangereux**.

Toutefois, à titre d'information, en cas de concentration supérieure, ces composants classés dangereux auraient les phrases de risques pertinentes suivantes

20/22 *Nocif par inhalation et par ingestion*

34 *Provoque des brûlures.*

36/38 *Irritant pour les yeux et la peau*

43 *Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau*

48/22 *Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion*

50 *Très toxique pour les organismes aquatiques*

50/53 *Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique*

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit .

Les dispositions décrites sont destinées à aider le destinataire à remplir les obligations qui en découlent pour lui. Cette liste ne devra pas être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit vérifier qu'il n'y a pas d'autres obligations qui lui sont dévolues en vertu en plus de celles énumérées.